Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 031-213105588-20210311-D20210312-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

D2021-03-12

Séance du 11 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elu	11
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absent	1

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian CAMINADE, le Maire.

Présents : Mesdames Cécile CASTANET, Carine COMPAN, Lydie DUPRAY, Geneviève HORSEAU, Charlène PUGET, Sandrine TORTEL, et Messieurs Nicolas ANGIONO, Christian CAMINADE, Philippe FEDOU, Pascal MERIC.
Absent : Thierry ROUGIER
Secrétaire de séance : Madame Geneviève HORSEAU

Date de convocation
04/03/2021

Date d'affichage
04/03/2021

Objet : ESIT – ENLEVEMENT BUNGALOW ET DEPOSE CABLE E ECTRIQUE

Madame la Présidente a été informée par l'Inspection de l'Education Nationale qu'en septembre 2021, une classe d'Elémentaire sera fermée.
Un arrêté de confirmation est attendu avant la fin de l'année scolaire.
En Elémentaire nous passerions de 6 à 5 classes
En Maternelle pas de changement nous resterons à 3 classes.

Il y a 4 ans nous avions installé un bungalow dans la cour élémentaire pour y loger une classe, celui-ci est en location et appartient à l'entreprise PORTAKABIN.

Si cette fermeture est confirmée, Madame la Présidente vous propose de faire reprendre le bungalow par son propriétaire, puisqu'il n'y aura plus de raison de le garder.

Il faudrait aussi prévoir l'enlèvement du câble électrique, relié à celui-ci.
Après en avoir délibéré le conseil Esit décide dans la mesure ou la fermeture de la classe est confirmée par l'Inspection de retirer de la cour ce bungalow servant de classe élémentaire, et de faire déposer le câble électrique s'y rapportant.
De plus il faudra prévoir le paiement de la grue et du transport de ce bungalow lors du retrait, ces frais seront à la charge du budget ESIT.
Le conseil ESIT donne pouvoir à Madame la Présidente, pour signer tout devis s'y rapportant

Envoyé en préfecture le 12/03/2021
Reçu en préfecture le 12/03/2021
Affiché le
ID : 031-213105588-20210311-D20210312-DE

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE TOULENNES (Haute-Garonne)

Christian CAMINADE

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le
12/03/2021
Et de la publication le
12/03/2021